



disposition du droit du texte d'un livre

Par **expectative**, le **20/08/2011** à **13:24**

J'ai publié un livre à compte d'auteur. Pour 1000 exemplaires, l'éditeur m'a fait payer presque 4000 euros, me comptant la réécriture sommaire de l'ensemble du texte, ce qui n'est pas tout à fait exact, 2 interviews (1 journée) 1 transcription des interviews et l'écriture définitive (5 journées) ainsi que le montage et la correction de la maquette (1 journée), pour l'ensemble 14 journée de travail. De plus il a exigé le rachat de 400 livres au prix de 4 euros (en ayant racheté 600 exemplaires).

Dans le montage financier, il spécifiait que je toucherais les droits d'auteurs sur tous les livres vendus et encaissés et pour chaque livre vendu par mes soins, en particulier les demandes provenant de mon site internet et de mon blog.

Actuellement, je voudrais faire rééditer ce livre chez un autre éditeur dans de meilleures conditions.

Ma question, suis-je libre, étant donné qu'il n'y a pas de clause restrictive ?

Puis-je confier ce livre à un autre éditeur, qui respectera le texte dans son intégralité ?

Cependant, la couverture et le quatrième de page seront totalement modifiés. Seul le titre sera identique au précédent livre.

Merci infiniment de me donner votre avis et de me rassurer.